



Contrairement aux rumeurs entendues tout au long de l'année 2014 et en raison des mesures d'austérité mises en place, la ministre de la Justice, Me Stéphanie Vallée, n'a toujours pas déposé de projet de loi visant à modifier les règles de la copropriété. Pourtant ce n'est pas faute de mémoires déposés ou de propositions faites auprès du gouvernement depuis maintenant plus de cinq ans !

Ce que votre fédération demande impérativement au législateur c'est, tout d'abord, de rassurer les futurs copropriétaires à l'effet que les promoteurs soient bien encadrés afin que ceux-ci construisent des immeubles de grande qualité et ce, peu importe la taille de leurs projets immobiliers et à la grandeur du Québec.

De plus, nous requérons que les balises pour constituer le fonds de prévoyance d'un syndicat de copropriété soient resserrées afin d'aider les membres de conseils d'administration à conserver et assurer la pérennité de leurs immeubles. À cet égard, il est bon de souligner qu'au Québec nous ne vivons pas la catastrophe française et que nous préférons plutôt nous comparer aux meilleures expériences.

Bien évidemment, votre association prône également une meilleure formation des gérants de copropriétés ainsi que des membres des conseils d'administration. Comme vous le savez, des immeubles de plusieurs millions sont souvent con-

fiés à des personnes ayant très peu de connaissances. C'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec la CORGEC et CondoMarketing afin d'offrir un programme de formations gratuites et couvrant un large territoire afin de le rendre accessible à un maximum de personnes intéressées à parfaire leurs connaissances.

La copropriété divise est populaire, mais elle est complexe. Nous souhaitons ardemment qu'une déclaration de copropriété type soit devienne une référence en la matière afin de ne pas laisser les notaires être trop créatifs et ouvrir la porte à des litiges juridiques longs et coûteux pour les copropriétaires. Voilà donc certaines des propositions que nous avons transmises en votre nom aux autorités concernées afin de défendre vos droits et vos intérêts.

En terminant, nous vous invitons à titre de membre de notre fédération à nous faire part de vos commentaires, soit sur la réforme de la copropriété qui finira bien par venir un jour ou encore sur des produits ou services que vous aimeriez recevoir. Pour ce faire, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : info@copropriétairesquebec.org.

Bon printemps 2015 !



Me Gaston Gourde
Président FCQ

Le CA a comme principal objectif d'être la voie officielle des copropriétaires du Québec auprès des gouvernements, des organismes professionnels et des médias.

Me Gaston Gourde
Président

Me Paul-André LeBouthillier

Richard Bédard
CPA auditeur, CGA

Me Stefania Chianetta
Chianetta Avocats

Me Richard Lavoie

Guy Thouin
Vice-président

Me Karl De Grandpré
Azran & associés avocats inc.

Me Stéphane Audy
KSA Société d'avocats

Alexandre Weisthoff
Secrétaire

Marie-Josée Fiset
Gestion F.L. Capital